

Tarification

TARIFS QF	Forfait 5 jours	Forfait 4,5 jours	Accueil Péri AL Matin ou Soir	ALJ (1/2 journée sans repas)
0 à 153	8,35	7,28	1,02	0,60
154 à 369	13,45	11,48	1,22	0,72
370 à 499	14,25	12,14	1,53	0,74
500 à 534	14,35	12,23	1,53	0,75
535 à 700	19,25	16,19	1,53	0,79
701 à 800	20,95	17,56	1,84	0,80
801 à 1000	22,70	19,08	2,04	0,92
1001 à 200	25,60	21,58	2,04	1,10
+ 1200 et enfants du personnel hors commune	27,95	23,59	2,04	1,23

Facturation : Le tarif des accueils de loisirs comprend la journée d'accueil à laquelle s'ajoute le prix du repas. La facturation se fait par semaine indivisible et sur la base des inscriptions. Toute absence non justifiée d'un certificat médical ou d'un cas de force majeure ne pourra être prise en compte.

Assurance : La ville est assurée en responsabilité civile pour les différentes activités organisées dans le cadre des accueils. Nous vous conseillons de souscrire une assurance complémentaire pour votre enfant.



Accueils de Loisirs Hiver 2022

3-17
ans

Du 7 février
au 18 février 2022
jusqu'à 12h30

Enfants scolarisés
de 3 à 17 ans



PÔLE PARCOURS ÉDUCATIF ENFANCE JEUNESSE

Inscriptions

du mercredi 12 au samedi 22 janvier 2022
sur le portail «Enfance Jeunesse»

du mercredi 12 au samedi 15 janvier 2022
à l'accueil du Château Guillemaud

Horaires:

lundi
8h30-12h / 13h30-18h

mardi -mercredi-jeudi-vendredi
8h30-12h / 13h30-17h

samedi
8h30-12h30
(inscriptions sur place uniquement le 15 janvier)

Pôle Parcours Éducatif
Service Enfance Jeunesse
Château Guillemaud
60, rue Marx Dormoy - 59113 Seclin
tél: 03.20.62.94.42
jeunesse@ville-seclin.fr

Hôtel de Ville
89, rue Roger Bouvry - BP 60169
59471 Seclin cedex
tél: 03.20.62.91.11
www.ville-seclin.fr



Plus d'informations :
Pôle Parcours Éducatif - Service Enfance Jeunesse
Château Guillemaud - rue Marx Dormoy
www.ville-seclin.fr



Les inscriptions
sont à effectuer
uniquement
au château
Guillemaud

Comment inscrire mes enfants aux Accueils de Loisirs ?

Sur le portail Enfance Jeunesse

Si vous n'avez pas encore de compte, envoyer un mail à : jeunesse@ville-seclin.fr avec le nom et prénom de l'enfant à réception de ce mail, un lien vous sera adressé pour accéder au portail... puis laissez-vous guider.

Sur place au château Guillemaud

Les inscriptions sont prises à l'accueil du château du mercredi 12 au samedi 15 janvier, aux horaires d'ouverture.

Si votre enfant n'a pas fréquenté les accueils de loisirs en 2021, il est impératif d'amener ou joindre au mail un justificatif de domicile et justificatif de quotient familial de la CAF.

LIEUX D'ACCUEIL



**12/14 ans
et 15/17 ans :**

FOYER GÉRARD PHILIPPE
rue des Martyrs
de la Résistance
Tél : 03.20.32.20.87

**Enfants scolarisés
en CP/CE1/CE2 :**

École PAUL-LANGEVIN
rue Guy-Môquet
Tél : 03.20.90.00.06

**Enfants scolarisés en
CM1/CM2
et 6^{ème} (-12 ans) :**

École JULES-VERNE
rue de l'Abbé Bonpain
Tél : 03.20.32.12.83

**Petites et Moyennes
Sections
de Maternelle:**

Écoles LOUISE-MICHEL
et MARIE-CURIE
accès rue du 8 mars
Tél : 03.20.90.06.42

**Grandes Sections
de Maternelle :**

École LA FONTAINE
rue Jean-Baptiste Lebas
Tél : 03.20.90.04.36

Accueils de Loisirs

Du lundi 7 février
au vendredi 18 février 12h30
départ entre 11h30 et 12h30

. Horaires de fonctionnement :

Accueil échelonné **pour tous les centres** hormis accueil 12-17 ans :

- **le matin** de 08h45 à 09h25,
- **le soir** départ échelonné de 16h45 à 17h15.

Un accueil péri AL est proposé aux enfants dont les deux parents travaillent. Le matin à partir de 07h et le soir jusqu'à 19h.

Pour l'accueil 12/14-15/17 ans, accueil de 08h45 à 18h.

- **le matin** arrivée échelonnée de 08h45 à 09h25,
- **le soir** départ échelonné de 17h à 18h.

Il n'est pas prévu d'accueil péri AL pour cette tranche d'âge.

Merci de contacter le Pôle Parcours Éducatif en cas de difficultés.

INSCRIPTIONS ALJ

- **Inscription à la journée :**
sur le portail enfance jeunesse ou au château Guillemaud.
- **Inscription à l'après-midi**
Les dossiers d'inscription sont à remettre au château Guillemaud ou dans les structures de quartier (autorisation parentale obligatoire pour fréquenter le centre).
 - > **arrivée échelonnée** de 13h30 à 14h,
 - > **départ échelonné** de 17h à 18h.En cas de sortie, les horaires seront précisés sur place.

- Gestes barrières appliqués
- Distanciation physique aussi pendant les jeux
- Zonage extérieur par groupe
- Sens de circulation pour éviter tout croisement
- Lavage des mains régulier
- Désinfection du matériel après chaque utilisation
- Nettoyage régulier des locaux
- Chaque enfant prend sa gourde.

